

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2022

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, L. LACATON, A. CHAMBON, I. DELPON, V. FRANCOIS, JP. LABAU, L. LEROY, M. MAYONOVE, S. MOUSSIE, E. NAULT, S. RODRIGUES

Excusés : A. DUMAZEL donne pouvoir à L. LEROY
M. LECRU donne pouvoir à N. BLADOU

Début de séance 20H15

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Lionel LEROY est désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte rendu du 08 février 2022.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS- BUDGET 2022.

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations, de la participation des citoyens à la vie de la cité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après examen des dossiers déposés, de verser aux Associations, pour l'année 2022, les subventions telles que figurant ci-dessous étant précisé que les crédits budgétaires nécessaires au paiement figurent au Budget Prévisionnel de l'exercice 2022 :

Dénomination de l'association « SPORTIVE »	2022 ATTRIBUTIONS
Entente Vélo Bretenoux/Biars	1 500.00 €
FCBB	3 500.00 €
Gym Volontaire	400.00 €
EBB NATATION	800.00 €
TTEBB Tennis de table	200.00 €
Cyclo VTT Cère	400.00 €
RCBBV (CRBB RUGBY)	3 000.00 €
EBB Judo	500.00 €
Dynamic Basket HT Quercy	1 500.00 €
SUBACAUSSE	300.00 €
ASA Castine	1 500.00 €
Les vieux crampons de la Bourgnatelle	300.00 €
Pétanque d'Orlinda	300.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS « SPORTIVE »	14 200.00 €

Dénomination de l'association « LOISIRS ET CULTURE »	2022 ATTRIBUTIONS
Guidon et calandres Quercynois	300.00 €
Société Pêche-Gaule de la Cère	400.00 €
ARCADE	500.00 €
Comité des Fêtes	7 000.00 €
Les Moussaillons	300.00 €
ANACR	400.00 €
FNACA	400.00 €
1171 ^{ème} SECTION MEDAILLES MILITAIRES	200.00 €
Questions pour un Champion	100.00 €
POLYSONG	300.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS « LOISIRS ET CULTURE »	9 900.00 €

Dénomination de l'association « SOCIAL ET ENFANCE »	2022 ATTRIBUTIONS
Secours Catholique	500.00 €
Prévention routière	100.00 €
Donneurs de sang	150.00 €
Association solidarité TELETHON Bretenoux	400.00 €
Chambre des Métiers	320.00 €
Secours Populaire Français	500.00 €
Ass des familles EHPAD les 4 saisons	600.00 €
FASO LOT	200.00 €
Les restos du cœur	200.00 €
APEEB	500.00 €
AFSEP (sclérose en plaque)	100.00 €
Amicale des pompiers	300.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS « SOCIAL ET ENFANCE »	3 870.00 €

DIVERS	30.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS « SPORTIVE »	14 200.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS « LOISIRS ET CULTURE »	9 900.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS « SOCIAL ET ENFANCE »	3 870.00 €
DIVERS	30.00€
TOTAL SUBVENTIONS	28 000.00 €

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les montants des subventions allouées aux associations tels que présentés ci-dessus.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2022.

Vu le projet du budget primitif 2022, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le budget primitif principal de la commune de BRETENOUX de l'année 2022, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 895 130,13 €	1 895 130,13 €
Section d'Investissement	1 174 482,73 €	1 174 482,73 €
TOTAL	3 069 612,86 €	3 069 612,86 €

TARIFS DE L'EAU 2022

Le Conseil Municipal, avec 11 voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs de l'eau distribuée en régie, avec effet au 1^{er} janvier 2022 :
 - o Abonnement : 65,00 € (53,00 € en 2021),
 - o Renforcement : 8,44 € TTC (8.44 € en 2021),
 - o Prix du m³ : 1,15€ (1,10 € en 2021).

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DES EAUX 2022

Vu le projet du budget primitif 2022, le Conseil Municipal approuve, avec 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le budget primitif du Service des eaux de la commune de BRETENOUX de l'année 2022 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	236 872,96 €	236 872,96 €
Section d'Investissement	282 181,22 €	282 181,22 €
TOTAL	519 054,18 €	519 054,18 €

CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire informe l'assemblée que

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis du Comité technique en date du 18 février 2022, concernant la suppression de quatre postes d'agent de maîtrise à temps complet, d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à 17H30, d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe à temps complet et d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet.

Compte tenu des avancements de grade pour l'année 2022, il y a lieu de créer deux postes d'agent de maîtrise principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des emplois au 23 mars 2022, comme suit :

Postes	Existants	Pourvus	Vacants
Service Administratif			
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe à temps complet	2	2	0
- Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe à temps complet	2	1	1
-Adjoint Administratif	1	1	0
Service Sanitaire et Social			
- Agent Spécialisé Principal 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles à temps complet	1	0	1
Services Techniques			
- Adjoint Technique Territorial			
* Temps non complet 20H00/semaine	1	1	0
* Temps complet	1	1	0
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe			
* Temps non complet 17H30/semaine	1	1	0
* Temps non complet 20H00/semaine	1	0	1
Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe à temps complet	2	2	0
- Agent de maîtrise principal à temps complet	6	4	2
- Agent de maîtrise à temps complet	2	2	0

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2022-2023.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les tarifs appliqués aux communes de résidences pour les frais de fonctionnement de nos écoles. Il s'avère que les coûts facturés (même révisés) ne sont plus représentatifs des coûts réels de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, réévalue et fixe les tarifs, à compter de la rentrée scolaire 2022/2023, pour les communes de résidence, comme suit :

- pour un élève de maternelle : 1 300,00€
- pour un élève d'élémentaire : 800,00€.

ECLAIRAGE PUBLIC - MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE MISE EN SERVICE ET DE COUPURE

M. le maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du maire au titre de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre. Pour limiter la pollution du ciel nocturne et générer des économies de fonctionnement, l'éclairage public pourrait être coupé en milieu de nuit, dans les zones et aux heures de très faible fréquentation.

Le Conseil municipal, cet exposé entendu, à l'unanimité, décide d'adopter le principe de couper l'éclairage public communal pendant une partie de la nuit, dans les zones et aux heures de très faible fréquentation ;

VENTE DE LA NIVELEUSE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur MOUNAL serait intéressé par l'achat de la niveleuse. Cette niveleuse qui fonctionnait avec le tracteur, n'est plus utilisée depuis la vente de ce dernier. Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la vente de la niveleuse pour la somme de six cent euros (600€) à Monsieur MOUNAL.

MOTION DE SOUTIEN AU COLLEGE D'ORLINDE DE BRETENOUX

Nous souhaitons déposer cette motion afin d'exprimer notre insatisfaction profonde et régulière, et afin d'acter une première déclaration.

Une fois de plus, au moment de l'analyse de la dotation en heures globales du collège, nous constatons que la situation et les conditions d'éducation de nos enfants ne s'améliorent pas : nombre d'heures insuffisantes pour créer des groupes dans des matières où cela est indispensable (notamment sciences et langues), professeurs non remplacés ou manquants en début et en cours d'année, classes aux effectifs toujours proche de 30 élèves avec de plus en plus d'élèves décrocheurs ou en situation d'accompagnement pour ne citer que ceux-ci dans un premier temps.

Cette motion n'a pas pour but de dénoncer le travail du chef d'établissement, mais plutôt les éléments et les moyens avec lesquels il doit composer cette dotation en heures globales. Cette motion est là pour être actée au compte rendu du conseil d'administration, et s'adresse aux décisionnaires de l'éducation nationale, à commencer par le DASEN.

Dans les autres éléments de contexte, nous souhaitons souligner le fait que le collège de Bretenoux se fait attendre, et rallonge le temps durant lequel les enseignants du collège composent avec des conditions de travail dégradées : mauvaise insonorisation, mauvaise isolation, salles dégradées...qui rajoutent à l'insatisfaction. Enfin, nous constatons que les générations d'élèves qui entrent ou vont entrer en 6ème présentent déjà un nombre significatif d'enfants en difficulté, qui sortent du contexte sanitaire et de ses conséquences néfastes sur la vie en communauté.

L'année dernière, nous avons réalisé une action commune avec les 3 collèges du Nord du Lot (Martel, Vayrac et Bretenoux), et avons remis par l'intermédiaire de certains élus locaux des demandes de moyens au Président de la République lors de sa venue à Martel. Des moyens à travers une dotation d'heures répartie sur les 3 collèges avaient été octroyés.

Il pourrait être évoqué de revoir les principes éducatifs depuis les parents, en passant par les enseignants, d'explorer de nouvelles pistes éducatives telles que de l'enseignement à distance. Ce n'est pas le moment. Nous demandons en effet, que les moyens demandés par les enseignants soient réellement étudiés, et que ceux-ci soient affectés en conséquence. Il en est de la responsabilité de ce conseil d'administration et de ses représentants qui se doivent de protéger la qualité du service public.

En Fonction des éléments qui pourraient nous être apportés ainsi qu'aux représentants des parents d'élèves du collège de Bretenoux et aux enseignants, nous nous réservons le droit de mener des actions plus pertinentes et ciblées.

QUESTIONS DIVERSES

- L. LACATON exprime son désaccord sur la demande du rugby de réaliser une plateforme en béton sur l'île de la Bourgnatelle, à côté des vestiaires pour mettre un barnum.

L. ESCARPE informe qu'il est possible de trouver une autre alternative telle que la mise en place de plots enterrés avec un système d'accroches.

- E. NAULT signale que le guichet de retrait de la Poste est toujours en panne et que ça pose problème à bon nombre de personnes.

Monsieur le Maire signale être déjà intervenu et que nous allons questionner la Poste.

Fin de séance 23H50.